

Conseil de l'Ordre : La loi, l'esprit de la loi et le reste...

Compte Test - 2023-10-28 17:15:26 - Vu sur [pharmacie.ma](https://www.pharmacie.ma)

La semaine dernière, la Chambre des conseillers a adopté le projet de loi 98-18 relatif à l'Ordre national des pharmaciens. Trente-deux conseillers ont voté en faveur de ce projet, tandis que deux conseillers ont émis un vote négatif. Ce projet est très attendu, en particulier par les pharmaciens d'officine, dont le sort est entre les mains des mêmes conseillers depuis 2015. Les blocages, les lettres ouvertes, et même les sit-in n'ont rien changé ! Les membres du bureau des Conseils ne semblent guère gênés par la situation chaotique que traverse la profession.

Faut-il le rappeler, les instances ordinales jouissent de nombreuses prérogatives. Elles sont responsables, entre autres, de l'autorisation des nouveaux pharmaciens, de la régulation du secteur et de l'émission d'avis sur tous les projets de loi concernant le secteur du médicament et de la pharmacie. On se demande qui accomplit actuellement ces missions. La dérégulation de la profession n'est plus un secret pour personne, comme en témoignent les horaires pratiqués par certains pharmaciens qui ne pensent qu'à leur caisse. En effet, ces pharmaciens ne respectent plus les horaires établis par les autorités, ce qui nuit aux pharmaciens qu'ils soient de garde ou pas. Dans la plupart des villes, le nombre de pharmaciens «hors contrôle» continue d'augmenter. En parallèle, les pharmaciens incapables d'assurer la garde à perte commencent à se retirer des listes de garde.

Le projet de Loi 98-18, récemment adopté par la Chambre des conseillers, détaille les organes de l'Ordre, leur mode de sélection et leurs attributions. Il élargit la composition de l'Ordre national des pharmaciens pour inclure de nouveaux organes tel que le Congrès de l'Ordre. Cette loi précise également le nombre de Conseils sectoriels des pharmaciens, ainsi que la composition et la durée du mandat du Conseil national.

Pour conclure, nous espérons que ce projet de loi permettra à la profession de renaître de ses cendres et relever les nombreux défis qui se profilent à l'horizon. Comme nous espérons que les prochaines élections permettront à la profession d'être représentée par des pharmaciens compétents, visionnaires et dotés d'un sens aigu de la probité et de l'éthique.